

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 décembre 2022**

**Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Lyon**

NOR : JUSK2237198A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Lyon :

Membres titulaires

- Monsieur Paul LOUCHOUARN, Directeur interrégional DISP Lyon
- Monsieur Christophe TOURTOIS, Secrétaire général
- Madame Marie-Laure PETIT, DRHRS, attachée d'administration principale
- Madame Linda BOUZIDI, DRHRS adjointe, attachée d'administration

Membres suppléants

- Madame Sophie BONDIL, Directrice interrégionale adjointe DISP Lyon
- Monsieur Florian CHENEVOY, Attaché d'administration principal
- Madame Néné NIANG, attachée d'administration
- Madame Sophie SANTINI, attachée d'administration principale

## Article 2

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Lyon, les représentants du personnel suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATIONS SYNDICALES
VERRIERE Dominique PERROT Stéphane CHEKHAD Nadia	PICORNELL Jean-Louis CADET Annabelle TRIERWEILER Alain	UFAP UNSa Justice
DAUDE Benoît	EL HAJOUI Jihad	FO Justice

## Article 3

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon.

## Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 26 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Pour le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

S BONDIL

La Directrice interrégionale  
Adjointe,  
Sophie BONDIL